



Fédération SUD Santé-Sociaux

Compte rendu SUD de la commission paritaire de branche UNIFED (BASS) du 03 septembre 2014

DOCUMENT FEDERAL A USAGE INTERNE

Présent-es :

Présidence : Mme Martine SIGWALD d'UniCancer

Syndicats employés : CFTC – CFDT – CGC CFE – CGT – FO – SUD Santé Sociaux (Pascal Morize SD 57, Jean Michel Pallier SD 35 et Jean Louis Rotter Secrétariat)

Syndicats employeurs : Croix Rouge - FEGAPEI – FEHAP –SYNEAS– UniCancer

Ordre du jour :

Relecture et approbation du CR de la CPB du 09/07/2014

Projet d'accord relatif au contrat de génération

Début des négociations relatives à la formation professionnelle

Questions diverses

Relecture et approbation du CR de la CPB du 9/07 et du CR de la CPB du 6/05.

Ces compte-rendus sont approuvés à l'unanimité après corrections

Projet d'accord relatif au contrat de génération

Projet d'accord relatif du contrat de génération : une dernière « relecture » du projet d'accord est faite.

- la question de la bourse à l'emploi sera revue plus en détail avec les organisations syndicales signataires.
- Un listing de corrections et modifications sur le texte de l'accord de branche sera réalisé et donné prochainement.
- Les délais de signatures sont fixés du 4 septembre jusqu'au 19 septembre 2014.

Négociations relatives à l'accord concernant la formation professionnelle

- L'UNIFED, par la voix de sa présidence, informe qu'elle souhaite signer un accord global sur le sujet qu'elle juge fondamental de la formation professionnelle.
- L'UNIFED assure de l'adhésion pleine et entière de tous ses membres (les syndicats employeurs) à ce projet, et annonce qu'elle souhaite que cet accord soit le plus large possible, pour ne pas s'enfermer dans les décrets et ne pas être obligée de renégocier des points divers par la suite.
- Elle rappelle que les textes actuels et les accords en vigueur sont actuellement dépassés par la loi du 5 mars 2014, applicable dès janvier 2015. Elle souhaite donc refondre les textes des nouveaux accords dans une cohérence juridique.

- La présidence de l'UNIFED annonce alors que les membres employeurs dénoncent tous les accords existant. Elle explique que cela est imposé pour des motifs techniques et qu'il vaut mieux bâtrir sur une « table rase » afin de cumuler les financements que de mettre à jour des accords par amendements. Pour l'UNIFED, il faut refondre entièrement la formation professionnelle car c'est une « attente des professionnels » pour les patients et usagers et mieux reconstruire derrière.
- Elle rappelle que cela est imposé par l'adaptation permanente des métiers, nouvellement prévue par la Loi, les obligations légales de qualification nécessitant de mettre en place des possibilités d'adaptation et d'évolution professionnelle.
- Intervention du Président de l'UNIFAF, qui explique les même contraintes et assure de l'importance de cette dénonciation. Il propose la mise en place d'un calendrier et d'une méthodologie de travail.
- Intervention de la CGT, qui rappelle que cette négociation a été souvent demandée (par la CGT) et fait une déclaration liminaire en ce sens.
- Réponse de la présidence de l'UNIFED qui affirme l'adéquation entre qualification (prévue par la Loi) et adaptation professionnelle. Elle explique, parlant pour tous les membres employeurs, la volonté unanime de dénoncer tous les accords existants et le souhait de négociation globale avec les syndicats représentatifs des salarié-es. Elle réaffirme l'absence de calcul malveillant, et assure qu'il n'y a aucune volonté de casse des accords mais juste une exigence technique ... ce n'est pas, selon elle, un calcul politique ! L'objectif final est bien de maintenir et continuer de travailler avec l'UNIFAF, en adaptant les moyens (taux de prélèvement et de cotisation) la visibilité et la destination des financements du paritarisme.

D'après l'UNIFED : « il faut bien repenser la formation professionnelle »

La CGT, au nom de l'ensemble des syndicats demande une suspension de séance. L'intersyndicale, par une déclaration commune des 6 organisations syndicales représentatives de la Branche, exige que l'UNIFED retire immédiatement sa décision de dénonciation des accords existants, avant toute ouverture de négociation. A l'écoute de cette déclaration la présidence de l'UNIFED en prend acte tout en ne comprenant pas cette attitude, elle dit placer chacun devant ses responsabilités et réaffirme sa décision de dénonciation. Une lettre à venir enclenchera, dès le lendemain, la dénonciation selon les modalités et dispositions légales.

→Les syndicats demandent à nouveau une interruption de séance pour se concerter et prendre une décision. De manière unanime, l'intersyndicale décide de se retirer de la table des négociations et déclare de ne pas vouloir revenir avant l'assurance d'ouverture de négociations sincères avec la volonté politique d'aboutir à des accords dans l'intérêt des salariés.

La présidence de l'UNIFED prend acte de cette décision collective, et tout en la regrettant et réaffirme qu'elle souhaite pouvoir arriver à la négociation d'accords, avant l'échéance de janvier 2015.

Commentaires SUD :

Nous sommes intervenus pour dénoncer l'attitude du patronat qui met une pression énorme sur la négociation en bafouant ses engagements de juillet où il était convenu d'une renégociation des accords sur UNIFAF dans un cadre « normal » de négociation.

Cette dénonciation brutale et massive des accords par le patronat dénote un état d'esprit marqué par l'irrespect des salarié-es et de leurs syndicats. Cela semble devenir une habitude dans le secteur avec des précédents que personne n'a oublié (Croix Rouge, CCN 51...)

Suite à cette CPB, une réunion en intersyndicale s'est tenue le mercredi 10 septembre au siège de la CGT (Jean Louis et André pour le Secrétariat). Un courrier intersyndical a été décidé pour demander que la CFP du 26 soit exclusivement consacrée à la négociation du taux de collecte dans les établissements. Si refus des employeurs, les syndicats pourraient se retirer une nouvelle fois des négos. Un courrier est aussi adressé au Ministère pour demander que les négociations se déroulent sous la présidence d'un représentant du ministère et non plus sous la présidence du patronat. Ceci pour obtenir des garanties que la négociation se tienne dans un esprit de loyauté.